



Au Fil du Roy



SITE INTERNET www.villamblard.fr

INFOS MUNICIPALES
N° 55 Juin 2024

RENSEIGNEMENTS

Population : 925 habitants
Superficie : 2 043 ha
Electeurs inscrits : 686

Mairie : ☎ 05.53.81.90.18
Ouverture : ⌚
Lundi, Mercredi Vendredi .. 9h - 12h & 14h -17h
Mardi Jeudi : 14h – 17h

Secrétaires : GUIMARD Nadine et BEYNEY Sylvie
Poste : ⌚ 9h30-12h

Du Lundi au vendredi

Receveur :

Guichet 05 53 82 84 15

Trésor Public : (Ribérac)..... 05 53 92 46 00

Equipement : 05 53 81 95 94

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Presbytère : Mme Isabelle FABRE 06 30 72 89 66

Médecins :

Dr BEL-GUERIN Claudine 05 53 81 90 03

Sage Femme

Mme MEYNARDIE Marianne 06 16 18 50 42

Pharmacie :

MAGELLAN PHARMA 05 53 81 23 84

Kinésithérapeute

Mme BESSE MEREDIEU Elisa 05 53 81 29 40

Mme MEREDIEU Catherine

M. VERNET Roger

Ostéopathe

Melle CIARLO Delphine 06 78 80 31 51

Infirmiers (ères) :

Mme CLAUDEL Christine 05 53 81 78 73

Mme PORCHERON Élodie 06 08 81 99 48

M. TROUVE Michel 05 53 81 95 46

Orthophoniste

Mme LACOMBE Audrey 06 66 14 45 41

Psychologue

Mme TRUFFERT Karine 06 88 16 45 05

Podologue-Pédicure

Mme BLANC Stéphanie 05 53 54 00 10

Dentiste

Mme ZAHARIA Sofia-Cornélia 05 53 81 44 47

DDSP Centre Médico Social 05 53 81 94 68

Permanence assistante sociale

les mardis matin 05 53 02 06 40

Maison de retraite

La Vallée du Roy 05 53 80 86 26

Dépannage EDF : 09 72 67 50 24

Dépannage SAUR : 05 53 54 60 38



RPI Issac/Villamblard

Ecole maternelle Villamblard 05.53.81.96.24

Mme DOCHE Gisèle

Ecole Primaire Villamblard 05 53 81 95 26

Mme DEMBLANS Julie

Ecole Issac 05 53 81 18 96

Mme WAGNER-ARQUEY Sophie

Notaires

Me. LABADIE François

Me LOPEZ Julie

AASE (Asso.Solidarité Entraide) 05 53 81 94 64

Mme LESTANG Émilie

Soutien Partage Evasion

Espace de vie sociale 05 53 81 33 62

Equipements publics :

1 Salle culturelle Jean Fourloubey 1 Stade de football

1 Garderie scolaire

1 Piscine

1 Salle des associations

2 Courts de tennis

1 Bibliothèque

Ordures ménagères : 7 points de collecte

Déchetterie Beleymas 05 53 82 21 91

du 1^{er} septembre au 30 juin : lundi et mercredi 9h 12h –
14h 17h45 et le samedi de 9h à 12h

du 1^{er} juillet au 31 août : mêmes jours de 7h30 à 13h

MARCHE TOUS LES LUNDIS MATIN

SOMMAIRE

Renseignements utiles + sommaire	2
Mot du Maire	3
Mais si !!! le Conseil Municipal travaille	4
Compte administratif et budget.....	5 et 6
Information gendarmerie.....	7
Infos	8 et 9
Actualités	10 à 15
Vie associative	16 et 17
Artisans, commerçants, agriculteurs, nounous..	18 et 19
Festivités	20

LE MOT DU MAIRE

Chères Villamblardaises, Chers Villamblardais,

Alors que nous venons de vivre les élections européennes, nous allons maintenant voter pour les élections législatives. Ces scrutins sont l'expression de notre liberté, ils sont aussi l'occasion de faire entendre nos voix et de contribuer à la construction de notre avenir commun....

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'accessibilité du château sont en cours et devraient se terminer pour la première partie mi-juillet.

Concernant le café de la place, tous les contrôles règlementaires, les sondages et les relevés du géomètre sont réalisés. Nous attendons les plans pour validation avec le début des travaux prévus en fin d'année.

Quant à la gendarmerie, l'architecte revoit sa copie pour trouver des sources d'économie.

Malgré le temps pluvieux de ce début d'année, la « Grappe de Cyrano » 600 participants et autant de spectateurs et le « Trail Dordogne Périgord » 350 sportifs engagés, ont été des réussites pour notre village.

Cet été sera également placé sous le signe du sport avec les jeux olympiques et paralympiques. Ces compétitions internationales nous rappellent que le sport est un moyen de promouvoir la paix, l'amitié et le respect au-delà des différences...

Bienvenue aux nouveaux commerces Villamblardais : « Les Frangines » ouvert toute la semaine et la boucherie Christophe Dumas présent le vendredi matin sous la halle.

Je vous souhaite à tous et à toutes un excellent été, nous vous attendons nombreux à la piscine municipale que nous avons ouverte pour la première fois en juin aux scolaires... et aussi aux manifestations organisées par les associations de notre beau village.

Avec mes sentiments dévoués



*Le Maire
Jean Luc ALARY*

MAIS SI !!! LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE...



- Achat de parcelles en zone humide dans le cadre projet les pieds dans l'eau

19 décembre 2023

- Assurance statutaire du personnel 2024
- Reclassement des voies communales
- Révision des loyers 2024
- Entreprises retenues appel d'offres travaux Château
- Changement huisseries presbytère
- prime de pouvoir d'achat personnel
- Avancement de grades

29 mai 2024

- Travaux éclairage public rue du Parc
- Indemnités maitres nageurs
- Organisation inauguration station trail
- Nomination d'un correspondant défense
- Organisation bureau vote pour les élections européennes

12 avril 2024

- Présentation compte administratif 2023
- Présentation des budgets 2024
- Taux des taxes directes
- Subventions aux associations
- Tarifs : piscine, garderie, cantine, salle culturelle

28 février 2024

- Définition des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAE nR)
- Convention adhésion service mutualisé urbanisme avenant n°1 CCIVS
- Présentation du rapport activités 2023 du SIVOS Mussidan



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET 2024

Cet article, nous en convenons, n'est pas des plus réjouissant à lire mais il est important pour le conseil municipal que les administrés aient une vision des comptes de la municipalité

COMPTE ADMINISTRATIF

Le résultat comptable est positif à hauteur de 122 360€ contre 201 491€ en 2022 (104 835€ en 2021). Cette baisse très nette tient au fait que les recettes de fonctionnement ont certes progressé de 6,2% mais dans le même temps les dépenses de fonctionnement ont bondi de 18,2%.

L'analyse des recettes

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en plusieurs catégories principales

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TPNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOM, FNGIR) nets des reversements
- Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)

Evolution des principales recettes de fonctionnement en €			
	2021	2022	2023
Ressources fiscales	453 298	470 074	505 062
Dotations et participations	331 917	372 516	350 431
Ventes et autres produits courants non financiers	103 218	118 759	148 210

L'analyse des dépenses : les charges de personnel ont augmenté de 6,5% (revalorisation du point d'indice et évolution du Glissement VieillesseTechnicité), les achats courants ont très nettement augmenté (+24,7%), les charges financières ont quasiment doublé conséquence de l'entrée en vigueur des remboursements du prêt de 254 000€ souscrit en 2022, les contingents ont augmenté de 26,5% (hausse de la cotisation SDIS notamment)

Evolution des principales dépenses de fonctionnement en €			
	2021	2022	2023
Charges générales	310 343	262 321	322 722
Charges de personnel	381 907	403 556	429 963
Charges de gestion courante	88 696	93 383	117 857
Charges réelles financières	3 215	4 763	8 397



Les charges structurelles dites aussi charges incompressibles (personnel, intérêts de la dette et contingents) absorbent 49,6% des produits de fonctionnement contre 47,1% en 2022 et 49,9% en 2021; c'est un ratio relativement stable mais qui est toujours aussi élevé ; le seuil critique généralement admissible par les Chambres Régionales est de 55%

Les investissements : la commune a investi 497 588€ contre 344 491€ en 2022 ; elle se situe nettement au-dessus de la moyenne départementale (537€ par habitant contre 330€) (détailler budget prev 2023 sur bul juin 2023)

L'endettement : la commune a remboursé une somme de 45 172€ et n'a pas mobilisé de nouveaux prêts en 2023. Au 31/12/2023 la dette était de 325 885€ contre 371 057€ en 2022 et 470 085€ en 2021. Avec 352€ par habitant elle reste sous les moyennes du département (558€) et de la région

(510€) L'endettement représente 3 mois de produits de fonctionnement contre 4 mois en 2022 et 6 mois en 2021. Il représente 2,6 années d'autofinancement (moyenne départementale à 3,1 ans) si l'intégralité de son autofinancement était destinée à rembourser ses dettes.

Selon les seuils retenus par les chambres régionales des comptes (CRC) une capacité de désendettement **inférieure à 3 ans illustre un « endettement faible »**

Le bilan d'ensemble de l'exercice montre une situation financière qui s'est un peu améliorée en 2023 : le ratio de rigidité des charges est stable mais toujours élevé, l'endettement a continué à baisser, la capacité d'autofinancement nette est redevenue positive ; seules les marges de manœuvre en matière fiscale sont toujours faibles compte tenu des taux en vigueur bien supérieurs aux moyennes

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Fonctionnement :

Les charges de la section de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1 200 000€ identiques à 2023. Celles-ci permettent la gestion des affaires courantes, notamment le versement des salaires des agents, les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les subventions versées aux associations etc...



Les recettes de fonctionnement devraient être identiques à celles de 2023 (dotations de l'état, taxes locales, cantine, garderie, piscine, frais de scolarisation des enfants facturés aux communes du RPI, loyers des logements communaux, etc) Malgré les incertitudes liées à la crise et au contexte international, le conseil municipal a décidé de ne pas voter d'augmentation des taxes afin de ne pas alourdir les impôts des contribuables.

Les investissements :

Nous avons prévu dans ce budget :

- L'accessibilité et l'aménagement extérieur du Château de Barriere
- Les travaux du restaurant de la place

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Fonctionnement : Le budget de fonctionnement est positif avec un résultat comptable de 115 668 €

Investissement : Suite au diagnostic que nous avons lancé en 2022 concernant l'assainissement collectif et les eaux pluviales, des travaux à la station d'épuration seront nécessaires. Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration devraient débuter à l'automne

TARIFS 2024

Lors de la séance du mois d'avril le conseil municipal a revu les tarifs 2024 suivants :

Cantine : 2.60 € dernière augmentation en 2022
Garderie : 1.60 pas d'augmentation

Piscine : pas d'augmentation

- Enfants -12 ans : 0.60€ matin et 1.40€ l'après midi
- Adultes 1.40€ matin et 2.70€ après midi
- Cartes enfants 12 € et 25 € adultes
- Groupes 1.20€ matin et 2.50€ après midi

Salle culturelle : à noter pas d'augmentation depuis 2019



	Villablardais	Autres communes
Réunions à but non lucratif (AG)	45 €	45 €
Réunions à but lucratif	80 €	150 €
Privés (2 ^{ème} jour gratuit)	160 €	300 €
Vin d'honneur	60 €	60 €
L'hiver chauffage en plus (pour 2jours)	50 €	50 €
Utilisation de la cuisine (pour 2 jours)	60 €	60 €

Extrait de la note d'information envoyée par la gendarmerie

Le brûlage de déchets à l'air libre est une pratique interdite et illégale.

Outre les nuisances occasionnées par les fumées à l'égard du voisinage et les risques d'incendie, les combustions émettent des substances toxiques pour l'homme (problématique de santé publique) et polluantes pour l'environnement (dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol).

Définitions

Plusieurs catégories de déchets sont susceptibles de faire l'objet de brûlage à l'air libre

- Déchets ménagers : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage
- Déchets dangereux : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de danger (explosif, comburant, inflammable, irritant, ...) par exemple sont considérés comme de tels déchets les véhicules hors d'usage ou encore certains produits chimiques comme les produits de revêtement (peintures, vernis, ...)
- Déchets non dangereux : tout objet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux
- Biodéchets : ce sont les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires



CHIFFRES CLES

830 000 tonnes

C'est l'estimation de la quantité de déchets verts brûlés en France par les particuliers en 2021

1158

C'est le nombre d'infractions relatives à l'élimination non autorisée de biodéchets par brûlage à l'air libre relevées en zone gendarmerie nationale en 2023

Infractions spécifiques

Les interdictions et infractions relatives au brûlage de déchets à l'air libre dépendent de la qualité de l'auteur ou de la nature du déchet :

- ✓ Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers
Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères »
- ✓ Le brûlage à l'air libre des biodéchets
Il est interdit pour les personnes physiques d'éliminer des biodéchets par brûlage à l'air libre au moyen d'équipements ou matériels extérieurs sans disposer d'une dérogation
Par ailleurs, la vente ou la mise à disposition d'un équipement ou matériel extérieur destiné à l'élimination par brûlage est interdite
- ✓ Le brûlage à l'air libre réalisé par des acteurs économiques
La « gestion irrégulière de déchets » peut être relevée pour tout brûlage de déchets réalisé par une personne morale ou physique qui exerce une activité économique, lucrative ou non

REGLES DE BON VOISINAGE

Jusqu'à-là, la notion de « trouble anormal de voisinage » était présente dans des décisions de justice, notamment de la Cour de cassation, mais absente des codes juridiques. La loi du 15 avril 2024 visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels a fait entrer ce principe dans le Code civil. Elle prévoit un cadre spécifique pour les activités agricoles. Ainsi, la notion de trouble anormal de voisinage ne peut pas être retenue s'il s'agit d'activités agricoles :



- qui sont conformes aux lois et aux règlements
- et qui existaient avant l'installation de la personne qui se plaint du trouble anormal.

Pour que la notion de trouble anormal ne soit pas retenue, il est par ailleurs nécessaire que l'activité agricole en question se déroule :

- avec la même intensité qu'avant l'arrivée de la personne qui se plaint ;
- ou dans des conditions nouvelles qui ne sont pas à l'origine d'une aggravation du trouble anormal ;
- ou dans de nouvelles conditions résultant d'une mise en conformité avec une loi ou une réglementation.

La responsabilité d'un agriculteur pour trouble anormal de voisinage peut également être écartée lorsque la nature, ou l'intensité, de son activité a certes été modifiée, mais de façon peu importante (légère diversification, augmentation modeste du nombre d'animaux...). Toutes ces dispositions concernent notamment :

- les chants et cris d'animaux présents dans un élevage ;
- l'odeur du fumier ;
- le son des engins agricoles.

Au-delà des spécificités du monde agricole, la loi du 15 avril 2024 précise que, quelle que soit la nature de l'activité, la responsabilité pour trouble anormal de voisinage ne peut pas, de la même manière, être retenue si l'activité en question :

- préexistait à l'installation de la personne qui se plaint ;
- est conforme à la législation et à la réglementation ;
- se poursuit dans les mêmes conditions qu'avant l'installation de la personne qui

s'estime lésée, ou dans des conditions nouvelles qui ne sont pas à l'origine d'une aggravation du trouble anormal.

Le Conseil national du bruit autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) lors des horaires suivants :

- en semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30.
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

SUBVENTION

Pour tout achat d'un vélo à assistance électrique la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord vous offre 150€. Toutes les conditions en suivant le lien suivant : <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr/2024/06/11/aide-150-euros-achat-velo-assistance-electrique/>

En suivant le lien : <https://quel-assureur.com/auto/aides-permis-achat-auto> vous aurez connaissance de toutes les aides pour le financement du permis de conduire ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule.



AIVAP devient AASE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'AIVAP a fusionné avec 3 autres structures d'Aide à Domicile à savoir : l'AASE de St Astier, l'ACCAD de Mussidan, et l'ANACE de Neuvic sur L'Isle. La complémentarité de ces 4 Associations donnera à l'AASE une avance importante sur le secteur et va dynamiser son activité. Il s'agit là d'une opportunité pour l'ensemble des parties prenantes et cela fait sens



dans l'organisation des services à domicile dans le secteur. L'AASE continuera d'opérer sous ce nom durant quelques temps et l'ensemble des antennes seront conservées sur leurs territoires respectifs.

A.P.S. 24

Tu as entre 16 et 25 ans, tu es sans emploi ni en cours de formation ? A "Terre Equi'solidaires" on te propose : de participer à la vie de la structure, de découvrir de nouveaux intérêts et de développer tes compétences, de mettre en place des actions pour ton avenir tout en étant rémunéré... Alors contacte l'A.P.E.S 24 au 06 10 98 88 94 - coordination@apes24.com - sur Facebook : Terre Equi'solidaires. Pour plus de renseignements : <https://www.villamblard.fr/contrat-engagement-jeunes>.

CABINET MEDICAL

Nous avons la chance d'avoir un cabinet médical à Villablard et celui-ci évolue car il est indispensable de prévoir l'offre médicale que nous aurons dans quelques années. Nous sommes heureux d'avoir développé sur ce canton, avec celui de Vergt et de Saint Alvère, avec lequel depuis longtemps nous assumons le tour de garde médicale, une CPTS – une Communauté Professionnelle de Territoire de Santé-. Celle-ci nous a permis entre autres, de développer notre



secrétariat et de promouvoir un poste d'assistante médicale qui aide le médecin pour les tâches administratives, l'accueil, le lien avec les spécialistes et la

prise en charge des patients quand ils le nécessitent dès leur entrée dans le cabinet médical. C'est une assistance précieuse et réconfortante pour les médecins qui travaillent. Cette prise en charge est assurée par la Sécurité Sociale, selon des critères d'acceptation et de développement dont celui de recevoir davantage de patients, dans un premier temps de façon dégressive et la CPTS prend le relai pour une stabilité pendant les 5 années à venir – depuis, la dernière convention de médecine générale, signée en mai 2024, a apporté d'autres réponses pour l'avenir.

La CPTS nous permet de développer des prises en charge de patients de façon complémentaire à ce qui existe déjà : c'est ainsi que sur Villablard, nous avons développé un diagnostic précoce des difficultés respiratoires que nous ne percevons pas toujours car nous nous adaptions en faisant moins d'efforts pour rester apparemment en bonne santé. A partir de la pharmacie, des infirmiers (ères), sensibilisés et avec un questionnaire simplifié, nous permettons à des personnes qui ont des critères de santé pouvant ne pas être optimum- fumeurs, patients ayant un traitement pour l'hypertension, pour le diabète ou en surpoids- de bénéficier d'une attention particulière leur donnant une opportunité de soins adaptés. Et après un développement sur Villablard, nous allons l'étendre au territoire de la CPTS, ce qui nous permet d'avoir un financement et de développer de nouveaux projets avec d'autres professionnels.

Mais le cœur du développement, c'est bien sûr d'être plus nombreux comme médecins sur le territoire. Grâce à de nouveaux statuts, nous pouvons recevoir des médecins avant qu'ils n'aient terminé leurs études et qu'ils puissent s'installer pour qu'ils se fassent une idée sur la qualité

d'exercice que nous pouvons leur proposer. C'est dans ce cadre que Mme Yemi Louette, médecin adjointe, intervient dans le cabinet médical 40 Avenue Edouard Dupuy à Villablard depuis le mois de novembre 2023. Le Docteur Bel Guerin lui confie tous ses patients pour qu'elle éprouve les conditions d'exercice dans ce canton. Sans vouloir embellir la situation, nous nous appliquons à lui donner de bonnes conditions de travail pour qu'elle ait envie au terme de ce contrat – deux ans – de s'installer dans notre beau canton. Pour accompagner ce projet, le Dr Dolivet Nicolas, médecin à la retraite, vient également au cabinet quelques jours par mois : il est médecin collaborateur ; par son expertise il nous aide et nous permet de nous reposer le temps de sa présence, bien sûr aménagée pour qu'il ne soit pas débordé. Grâce à cette organisation, nous acceptons toutes les personnes qui le demandent, habitants du canton de Villablard, comme nouveaux patients dans le cabinet médical.

Enfin, très récemment nous avons créée l'association Maison de Santé Multisites du Villablardais qui réunit les professionnels de la Maison de Santé Rurale, la Pharmacie, les Infirmiers de Maurens et le Cabinet Médical dont la Sage-femme Mme Meynardie Marianne. c'est une opportunité de financement pour donner envie à de nouveaux professionnels et de nouveaux médecins de venir dans notre canton.

AIDES AU LOGEMENT

Pour consulter la page de toutes les aides aux logements 2024 (achat, location, rénovation), vous pouvez aller sur la page "Infos utiles" en suivant ce lien <https://www.villablard.fr/aides-aux-logements> ou aller directement sur la page : [/https://compareur-ade.com](https://compareur-ade.com)

Les bénéficiaires de l'aide à l'énergie ont la possibilité de convertir ce chèque afin de financer des travaux d'économie d'énergie. Il est alors possible de cumuler les aides de 3 années consécutives, pour avoir un montant plus conséquent.



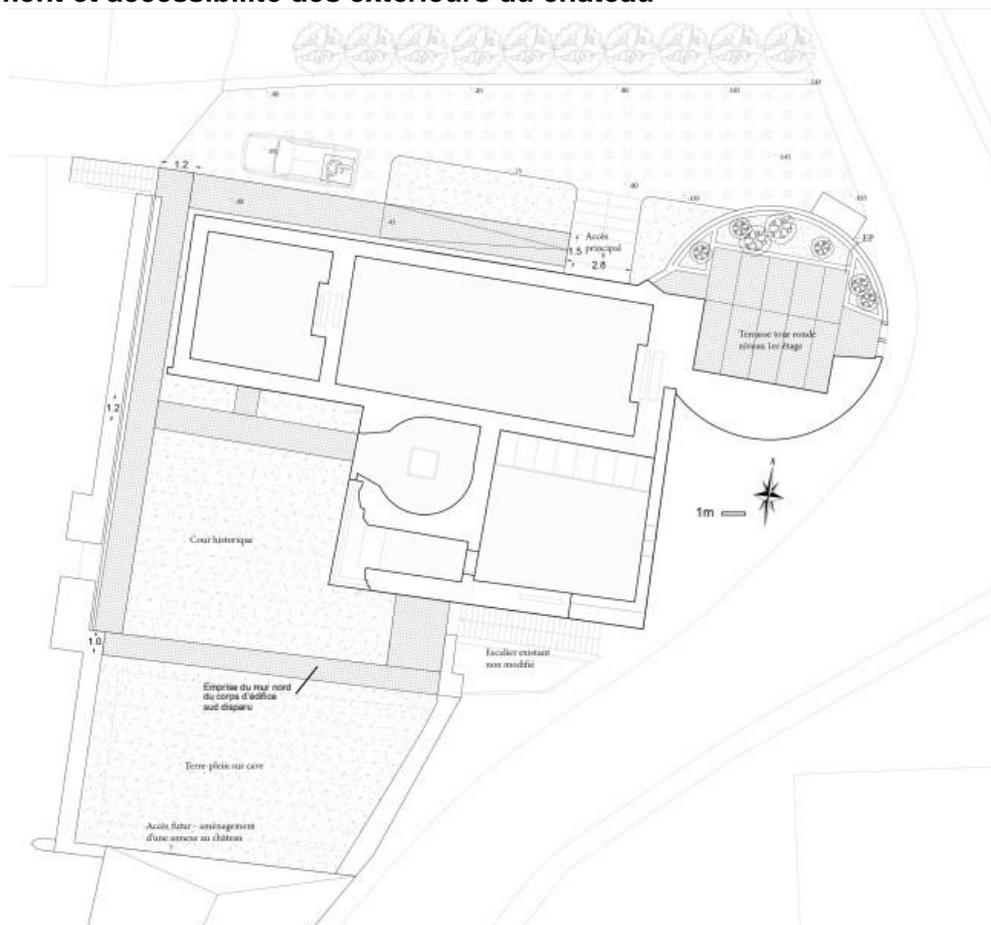
Les travaux éligibles sont ceux qui permettent de réduire la consommation d'énergie dans le logement : isolation thermique, remplacement du chauffe-eau, installation de radiateurs connectés pour mieux contrôler la température dans le logement, entre autres. Les économies d'énergie réalisées se reflèteront sur les factures d'énergie, proportionnellement au prix de l'électricité ou du gaz pratiqué par son fournisseur d'énergie, et ce de façon durable dans le temps.

TRAVAUX AU CHATEAU DE BARRIERE

Le château de Barrière a fait l'objet depuis vingtaine d'années, de tranches de travaux successives qui ont d'abord permis de stopper la ruine, puis de fermer progressivement les espaces intérieurs. La dernière tranche de travaux, terminée en 2020 a consisté à fermer le logis sud, qui n'avait plus ni façade ni toiture. La restitution des logis a suscité une appropriation progressive du château aussi bien de la commune que de la population, en particulier par le biais de l'association Wlgrin de Taillefer, qui y poursuit des travaux d'aménagement en bénévolat, des expositions, des animations. Cette synergie a également mobilisé un legs d'objets et de meubles qui permettent d'offrir aux lieux la valeur ajoutée d'un contenu didactique intéressant. La restauration du logis sud a consisté entre autres, à redonner au château une façade en vis-à-vis avec la rue principale ; cet élément était fondamental pour rétablir un lien avec l'espace public, qui corrige la perception pittoresque, mais réductrice d'une simple ruine.

Il est important à présent d'enrichir ce lien entre le château et l'espace public, par l'aménagement des extérieurs. Et il s'avère indispensable de répondre aux questions de l'accessibilité à tous au château autant qu'à ses abords. Cela est d'autant plus important que l'édifice est aujourd'hui visité par un public qui tend à augmenter régulièrement. Le cheminement piéton en sécurité autour de l'édifice n'est actuellement pas assuré voir inaccessible pour certaine partie, de même qu'il n'existe à ce jour aucun dispositif d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite.

Aménagement et accessibilité des extérieurs du château



Le projet de mise en valeur et d'aménagement de l'accessibilité comporte les éléments suivants :

- l'aménagement d'un cheminement périphérique en raccordement direct avec le château. Ce cheminement prendra deux matérialités différenciées, un enrobé clair à froid (ayant l'aspect d'une castine fine) pour le chemin d'accès existant au nord et un caillebotis acier pour les cheminements périphériques. Des pentes ne dépassant pas 5% seront intégrées de manière à s'adapter aux différents niveaux de sol existant sans dénaturer le caractère historique du site.

ACTUALITES... ACTUALITES... ACTUALITES... ACTUALITES...

- la réfection par recalage des marches existantes de l'escalier du lavoir, dangereux aujourd'hui, qui permet l'accès dans l'ancienne douve. La création d'un escalier pour l'accès direct à l'entrée principale du château situé Côte-Nord. Enfin la mise en sécurité de l'escalier sud menant de la rue à l'ancienne cour du château (remise en état des marches, garde-corps extérieurs identiques à ceux réalisés à l'intérieur du logis sud).

- la remise en état des murailles en soutènement au niveau de la cour, ainsi que pour le soubassement de la tour ronde. Ces ouvrages demandent en effet à être confortés (refichage des moellons et joints au mortier de chaux). Le soubassement de la tour sera rehaussé d'une hauteur de garde-corps. Cette rehausse sera traitée en moellons. Le volume disparu de la tour sera partiellement suggéré par une structure métallique végétalisée. Cet élément rappellera l'aspect de la tour envahie par le lierre, avant son effondrement. La position des anciennes fenêtres façade est suggérée par une tôle sur l'emprise des tableaux à l'identique du traitement des baies restituées dans l'ancienne brèche du logis sud.

Les travaux se dérouleront en deux tranches. Les aménagements concernant l'accessibilité du bâtiment sont en cours et devraient s'achever début juillet. Ceux relatifs à la tour de la chapelle reprendront en septembre et se termineront à la fin de l'automne.



VOEUX

Les vœux aux habitants ont été présentés, samedi 6 janvier, lors d'une cérémonie conviviale, en présence du conseiller régional Christophe Cathus, des conseillers départementaux Alain Ollivier et Claudine Faure, et de la présidente de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord Marie-Rose Veyssière.

L'édile a commencé son discours en précisant que, malgré une baisse du budget communal, la localité reste résolument tournée vers l'avenir, avec de nombreux projets ambitieux. Les travaux d'accessibilité du château Barrière commenceront en février, et le permis de construire de la gendarmerie est déposé, la station d'épuration subira une réhabilitation totale à l'automne, prolongeant sa durée de vie d'une vingtaine d'années. De plus, le café-restaurant tant attendu a vu le maître d'œuvre désigné au cours du mois de janvier, avec le début du chantier prévu en septembre 2024. Des remerciements envers l'architecte Alban Tinelli, de l'Agence technique départementale (ATD), pour sa rapide étude de faisabilité ont été exprimés.

Le projet de Sentiers de nature, financé à 80 % par l'État et 20 % par la Communauté de communes, est en cours de finalisation. Villamblard a également été sélectionnée pour le programme Villages d'avenir, bénéficiant du financement d'un chef de projet en ingénierie afin d'accompagner la localité dans son développement.



Par ailleurs, les parcours de la station Dordogne Périgord trail sont désormais définitivement tracés, avec une inauguration le dimanche 16 juin.

Le maire a conclu en adressant ses vœux à toutes les personnes présentes et à ses administrés, ainsi qu'aux personnels de santé et aux aides à domicile, remerciant le Dr. Bel Guérin pour l'évolution positive du cabinet médical.

CENTENAIRE

Yvonne Dominique a joyeusement célébré son centième anniversaire, entourée, avec amour, de ses trois enfants, ses huit petits-enfants, 15 arrière-petits-enfants et deux arrière-arrière-petits-enfants, samedi 13 janvier. Née le 4 janvier 1924 à Vay, en Loire-Atlantique, elle a fait son entrée à Villamblard à l'âge de 6 ans, lorsque ses parents y ont élu domicile dans une ferme. Commence alors une vie intense, ponctuée par des voyages et des expériences uniques.



À l'âge de 18 ans à Villamblard, elle épouse Léopold, un gendarme. Leur vie commune les a conduits à résider trois ans en Guadeloupe, puis pendant six ans en Corse. À la retraite, le couple achète une maison, toujours à Villamblard. Son époux décède en 1990 à l'âge de 73 ans. Malgré les épreuves et des problèmes de santé, Yvonne conserve un esprit vif et une énergie étonnante.

Résidente de l'Ehpad de Villamblard depuis dix ans, elle est la doyenne du centre. Passionnée par le Scrabble, elle participe activement aux diverses animations organisées par l'établissement. Bien qu'elle atteigne le respectable âge de 100 ans, Yvonne continue de prendre plaisir à ses promenades quotidiennes, refusant l'aide d'une canne par crainte que « cela puisse compromettre son équilibre ».

Son affection pour la vie en maison de retraite transparait clairement. Elle exprime simplement le regret que ses enfants et petits-enfants résident loin de la Dordogne.

Pour marquer ce jalon séculaire, toute sa famille a orchestré une touchante surprise en organisant un repas dans la salle des fêtes.

La salle, emplie de sa nombreuse famille, a vibré avec la centenaire, assise aux côtés de sa petite sœur Germaine Gay... âgée de 96 ans. Pendant le repas, les deux sœurs complices ont partagé leurs souvenirs. Des retrouvailles qui témoignent de la reconnaissance de toute une famille envers une femme extraordinaire qui a traversé un siècle avec grâce et détermination.

UNE QUATRIEME STATION TRAIL EN DORDOGNE

Un projet de territoire

Nous avons consacré un long article dans le bulletin 52 à la présentation de la Station Trail qui n'était à l'époque qu'un projet porté par la Communauté de Communes, c'est aujourd'hui une réalité.



Depuis plus d'un an, les agents du service des sports du Conseil Départemental se sont activés avec l'aide des bénévoles locaux à tracer cinq circuits sur une longueur totale de 87 km. L'association « Pour les Enfants du Pays de Béleyme » a été sollicitée pour implanter les poteaux de bois supportant une signalétique dédiée. Les circuits reprennent largement le tracé des chemins de randonnées PDIPR afin de rationaliser les frais. Les six communes visitées n'auront à leur charge que l'entretien des parties des chemins hors PDIPR (l'entretien de ceux-ci étant à la charge de la Communauté de Communes).



Une inauguration réussie

C'est donc sur le site du tennis et de la piscine municipale de Villamblard que le dimanche 16 juin a eu lieu l'inauguration de la quatrième Station Trail Périgord. Le Conseil départemental ayant renoncé pour des questions budgétaires à organiser cette manifestation, ce sont les bénévoles des associations locales aidés par les mairies des communes concernées qui ont pris en main l'organisation de la journée. Le travail intense de la préparation a été récompensé... En effet, ce sont quelques 350 participants qui ont répondu présents : marcheurs, coureurs et vététistes ont pu découvrir les quatre circuits proposés. Les premiers retours ont été très positifs, la beauté des paysages et la qualité de la signalisation ont été mis en avant. La météo clémente a permis aux participants de profiter de la journée en s'attardant autour de la buvette puis en dégustant une assiette proposée par les producteurs locaux.



Les nouveaux circuits sont maintenant à la disposition des locaux et des touristes.

ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD
DORDOGNE PERIGORD TRAIL
VILLAMBLARD

LES PARCOURS

- 1 La virade d'Alme de Lar - 5 km - D+ 137 (Niveau: Facile)
- 2 La virade de Tallier - 10,5 km - D+ 372 (Niveau: Moyen)
- 3 La virade de l'Estissac - 17 km - D+ 455 (Niveau: Moyen)
- 4 La virade de Béleyme - 25 km - D+ 415 (Niveau: Difficile)
- 5 La virade de Montreal - 30 km - D+ 670 (Niveau: très difficile)

LES CÔTES

- ★ Les Cabanes - Longueur : 627 m Dénivelé : 70 m - Pente moyenne : 11%
- ★ Chez Faye - Longueur : 522 m Dénivelé : 54 m - Pente moyenne : 10%
- ★ Jambouze - Longueur : 531 m Dénivelé : 61 m - Pente moyenne : 10,5%
- ★ La Freinte - Longueur : 337 m Dénivelé : 35 m - Pente moyenne : 10%

RECOMMANDATIONS

AVANT DE PARTIR

LA SIGNALÉTIQUE QUE VOUS TROUVEREZ SUR LES PARCOURS

DORDOGNE PERIGORD
 PARTENAIRE DE TOUS LES SPORTS

CONTACTS ET INFOS

05 52 02 02 00
 05 52 02 02 00

LES FRANGINES Nouveau commerce

C'est au cœur de notre joli village qu'ont choisi de s'installer Les Frangines !

Amies depuis l'adolescence, Marine et Séverine ont toujours voulu créer ensemble.

Lors du confinement, elles ont compris ce qui était important pour elles : la cuisine et le partage !

Après avoir testé des centaines de recettes et chiné de la jolie vaisselle, ces deux jeunes femmes qui aiment la vie se lancent !

Le jour J est arrivé !

Leur établissement a ouvert ses portes le mercredi 19 juin, au 33 avenue Edouard Dupuy.

L'espace est cosy, chaleureux et pétillant à la fois ! Sa terrasse donne sur la halle.

Vous pourrez y déguster une sélection de thés aux noms poétiques, du café, du chocolat chaud, des jus de fruits locaux...

Les Frangines éveilleront vos papilles à l'heure du déjeuner en vous faisant découvrir des plats savoureux et colorés tout en simplicité. Elles ont à cœur de travailler des produits de saison et locaux.



Vous pourrez vous régaler à toute heure de pâtisseries faites maison ainsi que de grignotages salés... Miam !

Un nouveau menu sera proposé chaque semaine, et un dimanche par mois, vous prendrez plaisir à venir déguster un petit brunch ! Suivez leur page Facebook et vous saurez tout !

Des soirées à thème animeront également le lieu dès cet été ! Tapas, loto des Frangines, événements sportifs, cercle de lectures...

Aux premiers frimas, un espace bien-être vous accueillera au 1er étage, car Séverine a une formation de réflexologue.

Si vous souhaitez passer un moment agréable, poussez la porte des Frangines !

Les réservations sont appréciées. Horaires : tous les jours sauf le mardi de 9h à 18h, le dimanche 1 fois par mois

PISCINE

Pour la première fois la municipalité a réussi à recruter un maître-nageur fin juin afin que les enfants des écoles de Villamblard, Issac et Montagnac la Crempse puissent profiter de la piscine.

Malheureusement la météo n'a pas été de la partie mais nous espérons pouvoir réitérer l'an prochain.

VALLEE DU ROY



Les résidents de l'EHPAD de la Vallée du Roy tiennent sincèrement à remercier les généreux donateurs pour le livre qu'ils ont

écrit « Notre vie, la terre ». Les dons ont déjà permis deux belles sorties : au cinéma et au gouffre de Proumeyssac. Ils tiennent également à remercier Mme Beaugier (quincaillerie) et M. Torney (coiffeur). Leur livre peut être emprunté à la bibliothèque de la mairie.

BIBLIOTHEQUE

Nuit de la lecture : Cette édition "des Nuits de la Lecture" s'est déroulée devant une salle bien remplie et les lecteurs de tout âge ont égrené avec talent des textes sur le thème du théâtre. La soirée s'est terminée devant un copieux pot de l'amitié. Un grand merci aux bénévoles qui font vivre notre bibliothèque municipale.



AMENAGEMENT CINERAIRE

Au cimetière, le nouveau jardin du souvenir a pris forme grâce aux mains expertes de nos agents techniques. Nous rappelons que la loi interdit maintenant tout désherbage chimique dans les cimetières. Pour cette raison, les allées ainsi que les tours des tombes ont été enherbés et seront entretenus uniquement par le personnel de la commune.



ECOLE MATERNELLE

A l'occasion de la semaine de la maternelle, l'école maternelle de Villamblard a accueilli les parents et les futurs élèves. Pendant deux jours les classes étaient ouvertes sur différents créneaux : les rituels, des jeux de société, des ateliers culinaires, des ateliers mathématiques, de la motricité. Deux belles journées au service de la co-éducation. Merci à tous les participants : personnel de l'école, parents, futurs élèves et enseignantes.



Durant cette année scolaire qui s'achève, les élèves de la maternelle ont pu bénéficier de leur nouvelle salle de motricité.

Ils vont aussi pouvoir profiter intégralement de l'extension extérieure de la cour. Les agents communaux ont terminé le déplacement des massifs en rondins de bois et clôturé la zone enherbée. Les apprentis jardiniers vont pouvoir préparer les prochains semis...

PAROISSE

Journée de fête pour les paroissiens de Villamblard qui accueillent pour le dimanche des Rameaux Monseigneur Philippe Mousset évêque de Périgueux et Sarlat. De nombreux fidèles ont pu débattre avec lui au château de Barrière avant de rejoindre l'église en procession pour la traditionnelle messe. Après un apéritif sur le parvis, la journée s'est prolongée autour d'un sympathique repas tiré du sac...



RESISTANCE

Plusieurs manifestations étaient organisées pour célébrer les 80 ans de la résistance. Celle qui s'est tenue devant la stèle de la France à Villamblard en présence des descendants de René GUENIN, fusillé par les allemands le 10 août 1944 était particulièrement émouvante. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur sous la halle suivi par un sympathique pique-nique.



SEM 24-47

Dimanche 17 mars à Villamblard, l'association Sourds entendants malentendants de la Dordogne et du Lot-et-Garonne (SEM 24-47) a tenu son assemblée générale.

L'événement, marqué par la présence du député Serge Muller, a également accueilli des représentants d'associations qui siègent avec SEM 24-47 à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), dont Philippe Lefebvre est président : Michel Pinault de Dordogne Autisme, Françoise Vedrine, de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) et Sylvie Hennart, de l'association Le Chemin de Jade.

Décorations

Philippe Lefebvre, secondé par Chantal, l'interface de communication en langue des signes, a salué les nombreux bénévoles présents en rappelant que l'association, fondée en 2004, existe grâce au travail et à la mobilisation de chacun des membres. Il a remercié ceux qui apportent leur soutien régulier, pour aider à défendre les grands principes défendus par SEM 24-47 : « Pas de discrimination, et pas d'exclusion. »

En 2023, la structure comptait environ 500 adhérents. Le bureau est formé de 36 membres actifs qui assurent les différentes missions, largement détaillées dans le rapport moral : actions sociales, relations publiques, commissions handicap ou d'accessibilité. Sans oublier le volet d'Initiation de base à la langue des signes française dans les deux départements, afin de lutter contre l'exclusion des personnes malentendantes.

Lors de cette assemblée, le président a décoré Serge Muller, Michel Pinault, Françoise Vedrine et Sylvie Hennart, ainsi que deux bénévoles exemplaires, Lionel Colin et Toinette Patru, en témoignage de leur engagement remarquable et soutenu.

Cet événement s'est prolongé par un après-midi de travail pour les membres du bureau.



MOTO-

Pour une première sur notre commune, ce fut un succès sportif et populaire et cela grâce aux nombreux bénévoles qui se sont mobilisés depuis plusieurs mois pour que la 37e édition soit une réussite (les médias spécialisés et les commentaires des pilotes l'attestent !)



Ce succès est à mettre également au crédit de la municipalité (favorable à 200%) et du propriétaire du terrain utilisé pour la spéciale du Breuilh (là encore les commentaires recueillis parmi les pilotes et les spectateurs sont élogieux !) Un grand merci également aux propriétaires qui ont autorisé spontanément le passage des 600 concurrents sur leurs parcelles ! Enfin, félicitations aux 8 engagés du moto-club qui ont parcouru près de 500 kilomètres de chemins en deux jours, avec des classements flatteurs, notamment pour Théo Ardiller qui termine 36e au général ! Pourquoi pas la 38e édition à Villamblard en 2025 ?



NOUVELLE ASSOCIATION

Pour le moment ils sont trois... Trois passionnés de musique qui viennent de créer une nouvelle association "Les copains de la lyre". Ils se proposent d'encadrer musicalement les cérémonies officielles et les rassemblements populaires de toute forme. Si vous êtes tentés de les rejoindre, n'hésitez pas... vous serez les



bienvenus.

COMITE DES FETES

Soirée théâtrale vendredi 26 avril à 20h à la salle culturelle de Villablard. Le Comité des Fêtes a accueilli la troupe du "Théâtre de la Poivrière" de Saint-Astier. Elle nous a interprété une pièce de Marcel Aymé "La tête des autres", une comédie satirique où le sujet de la peine de mort est traité avec humour, truculence et un réalisme incisif... Le nombreux public était enthousiasmé.



CHATEAUX EN FETE

Le château de Barrière a participé à "Châteaux en fête 2024". Malgré les travaux qui ont débuté, les visiteurs sont venus nombreux découvrir le château, son histoire et ses collections. Comme l'année dernière, l'atelier forge a lui aussi fait le plein. Les forgerons en herbe ont pu repartir chez eux avec leur réalisation.



SPE

L'assemblée générale de l'association Soutien partage évasion (SPE), qui s'est tenue vendredi 5 avril, a été suivie par une réunion du conseil

d'administration (CA), mardi 9. Un point important à noter est l'arrivée de six nouveaux membres au sein du CA, témoignant ainsi du dynamisme de la structure. L'augmentation constante du nombre d'adhérents (323 en 2023) et de bénévoles, ainsi que l'emploi de quatre salariés, confirme l'élan positif de l'association.



Active depuis plus de deux décennies dans le secteur de l'ancien canton de Villablard, SPE, au fil des ans, s'est imposée comme un pilier incontournable, proposant une multitude d'activités tout au long de l'année, adaptées à tous les âges. Exemples : ateliers créatifs, Anim'Ados, boîte à livres, Parlons occitan, ateliers famille, accompagnement à la scolarité, P'tite Frip, atelier théâtre, café des bébés, atelier numérique, etc.

L'assemblée générale du 5 avril a également été l'occasion de préparer le projet social pour la période 2025-2028, essentiel pour le renouvellement de l'agrément par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Pour ce faire, l'association a opté pour une approche participative, organisant des tables rondes visant à recueillir les avis et suggestions des habitants, afin de mieux cerner leurs besoins et aspirations.

Approche participative

La présidente, Brigitte Caillaud, fortement investie et passionnée, insiste sur le fait que SPE ne se contente pas de fournir des services et des activités, mais s'engage également à soutenir les projets collectifs en donnant aux participants un rôle actif dans leur réalisation. Un exemple concret de cette approche est la suggestion émise lors des tables rondes par des adolescents et des jeunes adultes, qui ont exprimé le besoin d'un espace qui leur serait dédié.

Cette approche participative démontre l'engagement de l'association à évoluer en accord avec les besoins de la communauté, tout en demeurant fidèle à son objectif principal : favoriser le lien social et l'épanouissement personnel de ses membres et bénéficiaires.

ARTISANS - COMMERÇANTS - ASSISTANTES MATERNELLES - AGRICULTEURS

Bâtiment

AGELEC 24	
Électricité M. Bonhomme Cyril.....	06 26 92 61 75
AUSTIN Tim	
Menuiserie traditionnelle	05 53 80 78 73
BERNAZEAU Alain SARL	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 94 79
CHARPENTE JUL'S	
Charpente éco construction bois	06 22 82 56 83
Ets DESMARTIN	
Maçonnerie Rénovation neuf ancien	06 41 51 38 22
POOT Stephan	
Électricité générale	06 42 25 24 82
PUYJEANNE Cyril	
Plomberie Zinguerie	05 53 81 10 81
STAELENS Constructions	
Maçonnerie Couverture assainis.	05 53 81 13 56 06 32 92 51 93
STEINER Michel	
Entreprise maçonnerie	05 53 81 91 93

Flours Brocante

LA CAVERNE DE VILLAMBLARD	
Fleuriste et Brocante	07 84 87 49 02

Quincaillerie / Mécanique

BEAUGIER Josiane	
Quincaillerie	05 53 81 90 04
GARAGE du PONTILLOU	
Garage Renault	05 53 81 92 60
ROUSSEAU Vincent	
Motoculture de plaisance / ramonage.....	05 53 81 94 58 06 79 69 92 53

Immobilier

ICI Dordogne	
Agent immobilier	05 53 13 33 33
MICHELIN Virginie	
Agent immobilier	07 86 36 46 88

Alimentation

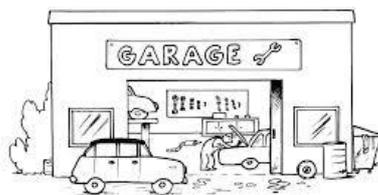
BOULANGERIE du croquant	06 42 20 90 23
CLOVIS – REYMOND	
Distillerie	05 53 81 90 01
EPICERIE FINE LOU FETGE	
Snack-service bar	07 82 69 33 44
LE FOURNIL DE VILLAMBLARD	
Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie	06 31 93 27 04
PROXI SUPER	
Alimentation Tabac Journaux Essence....	05 53 81 94 89
SALEM Hervé	
Cuisinier Traiteur.....	05 47 19 80 75 / 06.09.26.10.44

Soins

AU FIL DE L'HAIR - Maud De Alphonso	
Salon de coiffure	05 53 80 21 29
CAUCHOIS Agathe	
Shiatsu Bien être Relaxation.....	06 40 99 84 37
ÉVASION COIFFURE Laëtitia BERLAND	
Salon de coiffure	05 53 81 95 07
LES CISEAUX BLEUS Patrick TORNEY	
Salon de coiffure.....	05 53 81 96 74
PASCAL Coiffure	
Coiffure à domicile	05 53 81 91 93 / 06 07 37 29 60
SOIN DE SOIE	
Esthétique	05 53 80 73 41

Assistants maternelles

BAGNAUD Carine	
35 Allée des Vignes (MAM)	davidrongere@outlook.fr
BLONDEL Florence	
22 Rue G. Reymond	09 54 21 73 55
FOURLOUBEY Florence	
35 Allée des Vignes (MAM)	florence.fourloubey@sfr.fr
FOURLOUBEY Laurence	
Chemin du Pinier	05 53 80 19 24
IZRI Bahia	
965 Rte de Périgueux	izribahia@yahoo.fr
RIGOUX Carole	
35 Allée des Vignes (MAM)	carole.rigoux@icloud.com



ARTISANS - COMMERÇANTS - ASSISTANTES MATERNELLES - AGRICULTEURS

Artisanat / Arts

Atelier Blanch'ART
 Restauratrice mobilier d'art.....06 11 69 14 52
 LABATTU Maryse
 Sculpteur modeleur tailleur de pierres06 07 75 88 99
 Ornementiste05 53 81 39 65

Couture

RECREATIS&CO Céline DELALAIRE-MARGARIDO
 Couture Tapisserie Cours.....06 77 47 11 44

Animaux

Johnny ROUSSELOT DASTE
 Tou Tou pour Animo.....06.13.97.61.14

Personnes âgées

MILETO Stéphane
 Accueil personnes âgées..... 05 53 80 42 32

Divers

ALLIANCE FORETS BOIS
 Coopérative Forestière05 40 12 02 00
 CREDIT AGRICOLE
 Banque08 10 04 42 32
 RELAX
 Lunettes relaxation avant examen médical
 Stéphane CHEVENOT DVP Conseil06 84 14 56 49

Hébergements

CENTRE DE VACANCES ANLS (SARL)
 Hébergement de groupes 05 53 81 90 13
 AUSTIN Tim et Sarah
 Gîtes 585 Chemin des 3 maisons
 BARDOU Sylvie et Roger
 Gîte « La Ferme du Breuilh » 06 10 75 34 06
 CAMPING « Le Pontillou »
 Stéphane et Thierry 06 95 09 24 91
 CANTELAUBE Evelyne
 Gîte du Parc..... 05 53 81 09 92
 06 79 66 58 75
 GRANGE Philippe
 Gîtes 111 chemin du Charretier 09 71 49 79 25
 KIERS Raymonde
 Chambres d'hôtes..... 05 53 81 94 65
 LA BASTIDE DU ROY M.Mme EGGEN
 Gîtes et chambres d'hôtes 05 53 80 19 49
 06 42 94 46 03
 MARCHAND Didier
 Gîtes du Breuilh 06 82 14 37 67
 MERRIFIELD Michaël
 Gîtes 335 Côte des Mimosas.....
 RAMOS-JORGE Marie et Jésus
 Gîte du Loriensa 05 53 81 95 23

Restauration

Les Frangines

Les agriculteurs de notre village

BARDOU ROGER	155 Chemin de la Galaye	05 53 81 91 30
DEFFIEUX CLAUDETTE	520 Chemin de Fougères	
EARL PLATEAU DE BEAUSOLEIL	670 Chemin de Beausoleil	05 53 81 98 64
GAEC JOSEPHINE	505 Chemin des Grottes	05 53 81 92 51
LAPORTE PASCALE	1035 Route de Monfaucon	05 53 82 96 98
PRINET RICHARD	65 Allée du Clairon	05 53 81 64 36





MANIFESTATIONS ESTIVALES

JEUDI 04 JUILLET soirée

THEATRE

20h au Château de Barrière
Organisation **Association Taillefer**

SAMEDI 06 JUILLET soirée

BAL DES POMPIERS

Restauration sur place
Organisation **Sapeurs-pompiers**

JEUDI 13 JUILLET soirée

BODEGA

Organisation **EGV Football**

MARDI 15 AOUT journée

BROCANTE VIDE GRENIER

Organisation **Association Taillefer**

**A NOTER QUE DES MARCHES DE PRODUCTEURS
SERONT ORGANISES PLUSIEURS FOIS AU COURS DE L'ETE**

Les associations font vivre notre village merci de venir les soutenir lors de leurs manifestations